



Revente articles neufs achetés prix réduit

Par **Nomax50**, le **21/03/2010** à **08:51**

Bonjour,

Je serais intéressé de savoir s'il est légal, qu'un particulier publie des annonces publicitaires sur internet et fasse la négoce, dans son sous-sol, de revente d'articles achetés sur internet, depuis Allemagne, ou ils sont, selon lui, prétendus fabriqués, alors qu'en réalité ce sont des produits fabriqués en chine de basse qualité, à des prix déifiant toute concurrence, et les revend majorés à hauteur de 333 %, sans garantie, ni factures, alors qu'ils ne font que transiter par une plate forme logistique dans ce pays en provenance de cette chine

Exemple : une tronçonneuse taille haie élagueuse, mise en vente sur internet 88,95 €, de provenance de chine, via plateforme Allemande, achetée par cet intermédiaire, particulier, qui la remettra en vente, selon son argument, en provenance d'un lot Allemand, au tarif de 280 €, vu ce prix bas, sans garantie ni facture, soit 333%, et les clients affusent car les produits de qualité sont bientôt 1,5 fois plus chères dans nos commerces et ne connaissent pas la provenance exacte, croient à une affaire, mais, sans garantie ni pièces de rechange, ni recours, sans adresse concessionnaire